

## **HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX VENTES**

Type de biens	Honoraires
Maisons, Appartements, Terrains	6% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.  
Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et incluent la T.V.A à 20%.

## **HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIÈRES**

Honoraires à la charge du propriétaire :	25% TTC du loyer
Honoraires à la charge du propriétaire** :	15% TTC du loyer
Honoraires à la charge du locataire :	8% TTC du loyer (incluant assurance et frais de dossier)

\*\*Dans le cas où l'accueil du locataire est géré directement par le propriétaire.

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

## **HABILITATION & ASSURANCE**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 6401 2016 000 016 300 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne – Pays Basque conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de LLOYD'S – 8-10 rue Lamennais – 75008 Paris.

L'agence ne reçoit ni ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

